

---o O o---

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET NOUVELLE AQUITAINE

---o O o---

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION
D'UNE ENCEINTE SPÉCIALISÉE DE FUMIGATION**

A adresser au SRAL DRAAF NOUVELLE AQUITAINE 15, rue Arthur RANC CS 40537 POITIERS

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions générales d'emploi de certains fumigants en agriculture, je sollicite l'autorisation d'utilisation de l'enceinte spécialisée décrite ci-dessous :

1 - Nom ou raison sociale et adresse du propriétaire :

2 - Adresse de l'enceinte spécialisée (si différente de la précédente):

3 - Caractéristiques de (l) l'enceinte (s) :

Nombre d'enceintes :
Pression de traitement (*) atmosphérique :
vide partiel :
Volume (en m3)
Fumigant demandé (s) :

4 - Dossier technique joint (cf ci-dessous) :

41 - Un plan de situation (échelle 1/1000) avec positionnement des constructions, terrains, cours d'eau avoisinants dans un rayon de 100 m.

42 - Un plan d'ensemble situant les locaux comportant des postes de travail permanent et les ouvertures proches de l'installation concernée (échelle 1/200 à 1/400, réduite, s'il le faut, au format 21x29,7. Les plans joints au dossier permettront de situer les bâtiments par rapport à leur environnement.

43 - Un plan détaillé et descriptif de l'installation comprenant les caractéristiques techniques de l'enceinte et de ses équipements.

44 - Le résultat d'un test d'étanchéité réalisé par pression selon la recommandation AFNOR V30-107. (**)

5 - Mise en œuvre des fumigations : (*)

- par le personnel de l'installation (agrément annuel fumigation obligatoire)
- par une société tierce (agrément annuel fumigation obligatoire + agrément en prestation de services) ou par des agents des SRAL qui prennent alors en charge toutes les opérations de fumigation.

A, le
signature

*** Cocher la case choisie**

****Niveaux d'étanchéité**

Le niveau d'étanchéité souhaitable dépend de l'enceinte et d'un certain réalisme. Pour un moulin, une cellule de grain ou un conteneur, qui ne sont pas de enceintes permanentes, une pression de 10 ou 20 Pa¹ et une demi chute de pression de 10 secondes permettent une fumigation correcte. Cependant, pour une chambre de fumigation spécialisée, dans un environnement souvent peu éloigné de zone de travail, un temps de demie chute de 30 seconde est suffisant avec une pression initiale de 500 pascals.

Niveau d'étanchéité	Pression initiale (Pa)	Pression finale (Pa)	Temps de chute	Observations
Minimal	500	250	30s	Utilisation possible limite pour des installations existantes
Normal	500	250	5 mn	Seuil recommandé

¹ 1 bar=1000 mbars=10 000mm Colonne d'Eau (CE)=100 kg/m²=100000 Pa= 760 mm mercure.